

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 février 2018 à 20 heures**

Présents : M. Roger REY Maire, Mme Colette GUILLEMAUT, M. Didier MENETRIER, Adjoints ; MM. Patrick HALTER, Alice BENICHO-CORDELLIER, Brigitte ROZ-BRUCHON, Jean-Claude ROUSSEL.

Absents : MM. Michèle ANTOINE, Georges LAMBERT, Florence RESTELLI, Danièle TURBIARZ, Jean-Louis LEMARCHAL.

Secrétaire de séance : Mme Alice BENICHO-CORDELLIER.

Procurations : 5

Mme Danièle TURBIARZ donne pouvoir à M. Roger REY.

M. Jean-Louis LEMARCHAL donne pouvoir à Mme Alice BENICHO-CORDELLIER.

Mme Michèle ANTOINE donne pouvoir à Brigitte ROZ-BRUCHON.

Mme Florence RESTELLI donne pouvoir à Mme Colette GUILLEMAUT.

M. Georges LAMBERT donne pouvoir à M. Patrick HALTER.

**1 – Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte-rendu du dernier conseil a été adopté à l'unanimité

**2 – Délibération sur l'entrée de BAUME-LES-MESSIEURS dans l'agglomération de LONS ECLA**

Le conseil communautaire d'ECLA en date du 20 décembre 2017 a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de BAUME-LES-MESSIEURS au sein d'ECLA.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code général des Collectivités territoriales, l'accord de la majorité qualifiée des communes membres d'ECLA est requis, c'est-à-dire que les 2/3 des communes membres d'ECLA représentant la moitié de la population ou la moitié des communes membres d'ECLA représentant les 2/3 de la population doivent émettre un avis favorable, ainsi que l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

A défaut de délibération d'une commune membre dans le délai de 3 mois après notification de la présente délibération, la décision de la commune est réputée favorable.

L'ensemble des élus se sont prononcés sur ce sujet, Monsieur le Maire rappelant l'excellent travail réalisé par la communauté de communes Bresse Haute Seille pour la commune de BAUME-LES-MESSIEURS et les projets importants en cours notamment l'opération « grand site » avec la commune de CHATEAU-CHALON.

Il ne voit pas pourquoi on priverait ce territoire d'une telle « pépite »

**Après discussion le Conseil Municipal s'est prononcé contre l'entrée de la commune de BAUME-LES-MESSIEURS dans ECLA par 8 voix contre : Didier MENETRIER, Georges LAMBERT, Brigitte ROZ-BRUCHON, Michèle ANTOINE, Alice BENICHO-CORDELLIER, Jean-Claude ROUSSEL, Daniele TURBIARZ et Roger REY, 2 abstentions : Colette GUILLEMAUT, Patrick HALTER et 2 voix pour : Jean-Louis LEMARCHAL et Florence RESTELLI.**

### **3 – Vente d'un terrain communal à un particulier :**

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. MOREL (REVIGNY) demandant l'achat de trois terrains communaux sis aux Courtillettes (parcelles AB343, AB346, AB 434 pour une superficie de 12 270 m<sup>2</sup>), terrains actuellement en friche qu'il transformera en verger. Après discussion il a été décidé de donner une suite favorable à cette demande au prix de 0.15 euros le m<sup>2</sup> soit 1 840.50 euros. Les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

**Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité**

### **4 – Délibération sur la fixation du prix de la part communale de l'eau potable pour 2018,**

Considérant les investissements importants que la commune a déjà réalisés pour la mise aux normes des canalisations en plomb et les investissements futurs à réaliser pour remplacer les vieilles canalisations.

Considérant l'augmentation de la part délégataire (service des eaux de la ville de Lons-le-Saunier), le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable passant de 0.914 € HT à 0.921 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est proposé de fixer le prix de la part communale de l'eau potable à 0.294 € HT soit 0.310 € TTC le m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

### **5 – Délibération sur les travaux à la MAM (maison assistante maternelle, à l'école et à l'appartement de la salle des fêtes,**

Des travaux de rénovation s'avèrent nécessaires à la MAM (changement des 2 fenêtres), l'école (changement des 2 portes d'entrée et pose d'interphones) et à l'appartement de la salle de fêtes (changement de 5 fenêtres).

Après une consultation de plusieurs entreprises il est proposé de réaliser ces travaux pour un montant de 17 917.07 €.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **6 –Le point sur les travaux**

Mme Colette GUILLEMAUT, adjoint, fait le point sur tous les travaux réalisés par les employés communaux :

Suite à inondation, remblaiement chemin du Salot le long de la Vallière, déneigement sur tout le territoire de la commune, nettoyage fossés rue de Chonay, route de BRIOD, mise en place film à l'entrée du cimetière, réparation GROOM salle des Pompes, réparation chéneau école, installation radiateur WC école, plusieurs réparations WC appartements communaux, inventaire vaisselle salle des fêtes, rénovation appartement salle des fêtes, enlèvement décoration de Noël, affichage panneau entrée du village.

### **7 – Le point sur les projets**

Didier MENETRIER adjoint fait le point sur les projets en cours. Notamment la sécurisation routière dans la traversée du village par des feux « comportementaux ». Des solutions techniques précises ont été suggérées par des représentants du Conseil Départemental. Il reste à finaliser les emplacements précis de ces feux.

Monsieur le maire rappelle qu'il a relancé l'architecte M. COHENDET sur les travaux de l'église

#### **8 – Le point sur l'activité de l'agence Postale Communale**

Didier MENETRIER fait le point sur l'activité de l'agence postale communale.

#### **9- Information sur la valorisation des vergers dans la vallée de la Vallière.**

Une enquête a lieu actuellement sur la valorisation des vergers de la vallée de la Vallière par une stagiaire du Cluster Jura. L'objectif est de déterminer le potentiel de vergers abandonnés sur le territoire et d'identifier les besoins de propriétaires.

Monsieur le maire présente la proposition de M. CHAVON, président de l'association Défense de la Vallée de la Vallière sur la création de marchés dans les communes de la vallée de la Vallière.

#### **10- GRDF Informations sur les compteurs communicants.**

Monsieur le maire donne une information sur les compteurs de gaz de GRDF qui seront remplacés au fur et à mesure mais qui ne seront pas communicants pour l'instant.

#### **11- Proposition de donation de terrain à la commune.**

Un habitant de CONLIEGE nous a fait part de son souhait de faire une donation d'un terrain à la commune. Le conseil municipal remercie les donateurs pour leur geste mais, compte-tenu de sa situation géographique et de la petite surface concernée il n'a pas été donné suite à cette demande.

#### **12- Modification des fréquences TNT le 14 avril 2018.**

L'ANFR (agence nationale des fréquences) nous informe qu'un changement de fréquences aura lieu le 24 avril 2018. Il suffira de faire une mise à jour des chaînes ce jour-là.

#### **13- Organisation du marché Vallée Vallière et des jeux Inter-Vallière,**

La commune de CONLIEGE organisera un marché de la vallée de la Vallière le 2 mai et des jeux Inter-Vallière (réunissant toutes les communes de la Vallée) le 26 mai.

#### **14- Compte-rendu de la réunion du personnel communal et du SICTOM.**

Didier MENETRIER adjoint fait le compte-rendu de la réunion du personnel communal et du SICTOM.

#### **15- Compte-rendu du conseil communautaire D'ECLA,**

Monsieur le maire fait le compte-rendu du conseil communautaire d'ECLA (disponible en mairie) et Alice BENICHO-CORDELLIER fait le compte-rendu de la commission culture d'ECLA.

#### **16-Questions diverses.**

Colette GUILLEMAUT, Adjoint, propose la tenue d'une commission travaux projet

La séance est levée à 22 H 30

Le Maire  
Roger Rey

